

Annexe 4 - « Que doit-on faire des frises du Parthénon ? »

La classe est divisée en trois groupes :

- A : ceux qui vont devoir défendre l'idée d'un retour des frises en Grèce
- B : ceux qui doivent défendre le maintien des frises au British Museum
- C : ceux qui représentent l'Unesco, qui vont jouer le rôle d'arbitre et poser plus largement la question de la restitution des œuvres à leur pays d'origine.

Pour préparer l'oral :

- Dans un premier temps les élèves travaillent en binôme sur des corpus documentaires, afin de comprendre la situation et d'élaborer des arguments défendant leur thèse.
- Dans un second temps, ces binômes se réunissent en groupes plus larges (les trois groupes A,B,C). Ils confrontent leurs arguments, et surtout préparent leur intervention orale.
- Un ou deux élèves sont désignés rapporteurs. Les autres sont chargés de prendre des notes, en vue de la trace écrite, et pour préparer les éventuelles questions.

Lors de l'oral :

- Les groupes A et B passent successivement (l'ordre de passage peut se faire par tirage au sort). En un temps limité, sans être interrompus, ils doivent présenter la situation et leurs arguments, pour convaincre le groupe C, qui prend des notes.
- Le groupe C intervient ensuite. Il peut poser toutes les questions qu'il veut aux intervenants, qui doivent être capables de réagir et de répondre. Les élèves qui ne sont pas rapporteur ont le droit d'apporter de l'aide et des idées, mais ils ne prennent pas directement la parole.
- Le groupe C se réunit pour délibérer.
- Pendant ce temps, les groupes A et B doivent chacun désigner l'argument le plus recevable de l'autre groupe, afin de poser les bases d'un éventuel compromis.
- Afin d'améliorer leurs prestations orales, les élèves évaluent la prestation de leurs camarades, en se basant sur une grille d'évaluation.

Celle-ci peut-être donnée ou construite en cours d'année. Par exemple :

	--	-	+	++
La présentation était claire et bien structurée. → L'auditeur.trice suit facilement la progression et comprend ce qui doit être démontré.				
Le contenu est solide. → Les connaissances sont suffisamment nombreuses et précises.				
La présentation est agréable à entendre. → La diction est claire, le ton et l'attitude « accrochent » L'auditeur.trice.				
Les intervenant.e.s sont réactif.ve.s. → Les intervenant.e.s savent réagir face à des questions, et donnent des éléments de réponse pertinents.				

Après concertation, le groupe C rend son avis en expliquant quels arguments l'ont convaincu. Il élargit sa réflexion en se demandant si sa décision peut s'appliquer à tous les éléments du patrimoine conservés hors de leur pays d'origine.

DOCUMENTS DU GROUPE A
POUR LE RETOUR DES FRISES DU PARTHÉNON EN GRÈCE

Vous faites partie d'une délégation, envoyée par la Grèce à l'Unesco pour plaider la cause du retour des frises du Parthénon en Grèce.

- Listez les arguments qui vous permettront de faire pencher l'arbitrage en votre faveur.
- Anticipez les arguments de vos adversaires pour les contrer.

Document 1 - Les Anglais accusés de pillage

Il y a à peu près six mois, j'ai osé suggérer que ces marbres devaient retourner en Grèce. Depuis lors, une petite tempête fait rage. Mais l'intéressant pour moi, ce furent, à la suite d'une interview à la BBC, les centaines de lettres d'individus comme d'organisations, venues d'Angleterre qui m'encourageaient. Je vois dans ces lettres l'amour du peuple anglais pour la justice et la beauté. D'ailleurs, le sacrilège de lord Elgin avait aussitôt soulevé en Angleterre même, la réprobation. Effondré, le Britannique Dodwell écrivait : « J'ai connu l'humiliation d'assister au dépouillement du Parthénon, de ses sculptures les plus brillantes, et à la destruction de quelques magnifiques parties architecturales du temple. » Tandis que lord Byron écrit : « Quand on pille et détruit les merveilles des siècles, que le temps et la barbarie ont su épargner, il ne se trouve aucune excuse, quel que soit l'auteur de cette lâche destruction (...). Je parle objectivement, moi, je suis avec la Grèce, et je ne crois pas que le pillage en Inde ou en Attique soit à l'honneur de l'Angleterre. »

Lord Elgin a annoncé que son acte était motivé par l'idéalisme, qu'il fallait sauver ces marbres des « mains incultes et des esprits indifférents ». Là, je vous raconterai une toute petite histoire. L'Acropole était occupée par des forces ottomanes, assiégées par l'armée de libération nationale grecque. Les occupants ottomans de l'Acropole se sont trouvés à court de munitions. Alors, ils ont commencé à détruire les colonnes pour en tirer le plomb et en faire des balles. Les Grecs leur ont envoyé un message que je trouve historique : « Ne touchez pas aux colonnes de l'Acropole, on va vous envoyer des balles. » Et ils l'ont fait. Ce sont ces mains incultes qui ont porté les balles, et ce sont ces esprits indifférents qui ont échangé leur vie pour défendre leur patrimoine.

Discours de madame Mélina Mercouri, ministre de la Culture et des Sciences et de la Grèce,
à Mexico, le 29 juillet 1982, cité dans *La Grèce antique, archéologie d'une découverte*,
Roland et Françoise Étienne, Découvertes Gallimard, 1990.

2

« Les funestes effets d'un amour des arts »

Les Anglais qui ont visité Athènes depuis le passage de Lord Elgin ont déploré ces funestes effets d'un amour des arts peu réfléchi. On prétend que Lord Elgin a dit, pour s'excuser, qu'il n'avait fait que nous imiter. Il est vrai que les Français ont enlevé à l'Italie ses statues et ses tableaux; mais ils n'ont point mutilé les temples pour en arracher les bas-reliefs [...]. Les monuments d'Athènes arrachés aux lieux pour lesquels ils étaient faits, perdront non seulement une partie de leur beauté relative, mais ils diminueront matériellement de beauté. Ce n'est que la lumière qui fait ressortir la délicatesse de certaines lignes et de certaines couleurs: or, cette lumière venant à manquer sous le ciel de l'Angleterre, ces lignes et ces couleurs disparaîtront ou resteront cachées.

François René de Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, 1806-1811.

3

« Il n'y a pas de marbres d'Elgin! »

Il y a un *David* de Michel-Ange. Il y a une *Vénus de Milo*. [...] Il n'y a pas de marbres d'Elgin! [...] Mon gouvernement a demandé la restitution des marbres du Parthénon. Il s'est vu opposer un refus. Mais qu'il soit bien établi que nous ne renoncerons jamais à notre requête. [...]

D'abord on nous dit que les marbres ont été obtenus à la suite d'une transaction en règle. [...] Est-il convenable de traiter avec les Turcs pour obtenir le bien le plus précieux des Grecs, alors que la Grèce est sous l'occupation et la domination turque? [...] Ce que nous réclamons, c'est une partie intégrante d'une structure qui a été mutilée. Dans le monde entier, le nom de notre pays est immédiatement associé au Parthénon. Tout ce que nous demandons, c'est quelque chose d'unique, quelque chose qui n'a pas d'égal, quelque chose qui est spécifique de notre identité. [...] Le jour où Athènes se verra rendre ses marbres, il y aura, prêt à les accueillir, tout près de l'Acropole pour qu'ils soient dans leur contexte, un beau musée, avec les systèmes de sécurité et de conservation les plus élaborés. [...]

Vous devez comprendre ce que représentent pour nous les marbres du Parthénon. Ils sont notre fierté. Ils sont nos



Les « marbres d'Elgin », un trésor du British Museum.

sacrifices. Ils sont notre symbole d'excellence le plus noble. Ils sont notre contribution à la philosophie démocratique. Ils sont notre aspiration et notre nom. Ils sont l'essence même de notre grécité. [...] Nous disons au gouvernement britannique: Vous avez conservé ces sculptures pendant presque deux siècles. Vous en avez pris soin autant que vous le pouviez, ce dont nous vous remercions. Mais maintenant, au nom de la justice et de la morale, s'il vous plaît, rendez-les-nous!

Melina Mercoûri, *conférence prononcée devant les étudiants de l'université d'Oxford*, 1986.

Le nouveau musée de l'Acropole, conçu pour présenter et valoriser la frise

Athènes connaît une explosion du tourisme et valorise son patrimoine culturel. Le nouveau musée de l'Acropole, ouvert en 2009, a été initié par la ministre de la Culture Melina Mercoûri dès 1989. La scénographie a pour but de reconstituer l'emplacement des frontons, des frises et des métopes sculptés du Parthénon.

Par ce nouveau bâtiment, Athènes inscrit la modernité architecturale dans le centre de la cité antique et se dote des moyens d'accueillir les frises conservées à Londres.

Derrière la baie vitrée, on aperçoit l'Acropole.



Document 5 : Les marbres, un élément constitutif de l'identité grecque

Le 26 septembre 2017, l'APOEL Nicosie reçoit le club anglais de Tottenham pour un match de Ligue des Champions. Les supporters chypriotes brandissent une banderole : « Rendez-nous les marbres ! » Nicosie est la capitale de la République de Chypre, dont la population est grecque.



IF ELGIN WAS IN PARIS

..BUT ELGIN WENT TO ATHENS

3 Campagne de sensibilisation en faveur de la défense du patrimoine grec

Affiches réalisées par l'International Parthenon Sculpture Action Committee (IPSAC), 2012.

« Si Elgin était à Paris... mais Elgin est venu à Athènes. »

DOCUMENTS DU GROUPE B
CONTRE LE RETOUR DES FRISES DU PARTHÉNON EN GRÈCE

Vous faites partie d'une délégation, envoyée à l'Unesco par la Grande-Bretagne, pour plaider la cause du maintien des frises du Parthénon au British Museum.

→ Listez les arguments qui vous permettront de faire pencher l'arbitrage en votre faveur.

→ Anticipez les arguments de vos adversaires pour les contrer.

Document 1 : Les justifications de lord Elgin

Le groupe d'artistes engagés par lord Elgin arriva à Athènes en août 1800. Prudence ou caprice, le Disdar, gouverneur militaire, exigea un firman (*ordonnance promulguée par le souverain*) ; cette autorisation fut obtenue sans trop de peine, car les Anglais venaient de faire capituler l'armée française au Caire, et le sultan n'avait donc rien à refuser à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne. (...) En 1816, au moment du rachat de la collection par l'État (*de la Grande-Bretagne*), une commission enquêta sur la valeur des marbres et sur les circonstances de leur enlèvement. Elgin se défendit : « En amassant ces vestiges de l'Antiquité au bénéfice de ma patrie, et en les sauvant de la destruction prochaine qui les menaçait inexorablement si, pendant de nombreuses années encore, ils étaient restés la proie de Turcs malveillants, qui les mutilaient pour un vain plaisir ou dans le but de les vendre pièce à pièce à des visiteurs de passage, je n'ai pas été poussé par la recherche d'un profit personnel .»

Ces arguments convainquirent l'opinion publique. Seule une voix annonciatrice des débats futurs se fit entendre, celle de Hugh Hammersley, membre de la Chambre des Communes qui déplorait « que l'État n'ait pas réprimé cet acte de pillage » et proposait que « la Grande-Bretagne ne garde ces marbres que par fidéicommiss, jusqu'à ce que l'actuel possesseur de la cité d'Athènes, ou tout autre à venir les lui réclame ».

R. Étienne, *La Grèce antique, archéologie d'une découverte*,
Roland et Françoise Étienne, Découvertes Gallimard, 1990.

Document 2 – Les arguments des Anglais

J. Lubbock résume les arguments du British Museum et de son directeur David Wilson pour laisser les marbres à Londres et donne aussi son avis.

« Nous n'avons absolument pas l'intention de rendre les marbres Elgin », disent Wilson et ses administrateurs ; cependant ils envisageront le retour de parties mineures de monuments et quelques objets d'une importance religieuse majeure. Ils insistent sur le fait que leurs titres légaux sont « sains », que la collection est devenue, avec le temps, plus une partie de l'héritage culturel de la Grande-Bretagne que de son pays d'origine, que Elgin a préservé les marbres de la destruction et que le British Museum les a conservés. Surtout, ils font valoir de façon émotive et hyperbolique que retourner même un seul objet serait comme le bout du levier – tout deviendrait bon à prendre, et le British Museum, le plus grand musée représentatif de l'héritage culturel de l'humanité, serait détruit, une perte plus grande que celle du Parthénon, comparable à la perte de la bibliothèque d'Alexandrie. Enfin, la clause 5 des statuts du British Museum de 1963 les empêche d'aliéner rien d'autre qu'une pièce en double. Un amendement placerait le musée à la merci de tout gouvernement qui désirerait mettre un peu de douceur dans un accord bilatéral. (...)

J. Lubbock, *New Statesman*, 20 juin 1983, cité dans *La Grèce antique, archéologie d'une découverte*, Roland et Françoise Étienne, Découvertes Gallimard, 1990.

Dans une interview accordée au quotidien grec *Ta Nea*, le directeur du British Museum, Hartwig Fischer, a suscité une vive polémique en estimant que la prise des marbres d'Elgin était « un acte créatif ». Entreposées à Londres, nombreux sont ceux, à commencer par les Grecs, à estimer que ces œuvres ont été volées par le Royaume-Uni. Dans cet entretien, le directeur du musée a été interrogé sur un éventuel retour de ces marbres en Grèce. Selon lui, il n'en n'est pas question, puisque le musée offrirait une approche différente dans la façon d'interagir avec le marbre, « puisque les objets sont placés dans un nouveau contexte ». [...] De son côté, la ministre de la Culture grecque, Myrsini Zorba, a condamné samedi dernier une « mentalité de gestion étroite et cynique ». Elle poursuit : « Il est regrettable d'entendre cela de la part du directeur du British Museum, historien de renom. Ses remarques dégradent un héritage culturel d'une valeur universelle inestimable à une simple vente en bourse. »

Alexandre Bernard, *Le Figaro*, 31 janvier 2019.

5 La muséographie du British Museum au service de la culture grecque

Le musée de Londres a travaillé avec sérieux et rigueur afin de créer un écrin spécifique pour la frise des Panathénées. Il considère aujourd'hui comme un acte créatif cette muséographie, faisant ainsi des Panathénées une pièce maîtresse du musée et une création artistique britannique. Plus de la moitié de la frise se trouve aujourd'hui conservée à Londres.

Dans le cadre de cette collection incomparable, les sculptures du Parthénon constituent une représentation importante de la culture de l'Athènes antique. Des millions de visiteurs du monde entier admirent chaque année la beauté des sculptures – gratuitement. Ils comprennent également comment la Grèce antique a influencé et a été influencée par les autres civilisations rencontrées.

Le musée de l'Acropole permet d'apprécier les sculptures du Parthénon à Athènes dans le contexte de l'histoire grecque et athénienne antique. Cette exposition ne modifie pas l'opinion des administrateurs du British Museum selon laquelle les sculptures font partie du patrimoine commun de tous et transcendent les frontières culturelles. Les administrateurs restent convaincus que l'emplacement actuel des sculptures du Parthénon permet de raconter des histoires différentes et complémentaires sur les sculptures survivantes, soulignant leur importance pour la culture mondiale et affirmant l'héritage universel de la Grèce antique.

Site du British Museum, consulté le 9 octobre 2019.



4 La frise au British Museum : une muséographie étudiée.

Aujourd'hui, un peu plus de la moitié de la frise se trouve à Londres. Le British Museum s'appuie sur l'ancienneté de la présence de la frise et sur sa mise en scène vue comme une création artistique pour justifier le fait de la garder au Royaume-Uni.

Une ouverture de Boris Johnson ?

« L'Acropole n'appartient pas uniquement à la Grèce. C'est un monument de l'héritage culturel global, a déclaré le Premier Ministre britannique de centre droit élu en juillet dernier. [...] Notre souhait est de créer les conditions nécessaires pour que l'héritage culturel grec parcoure le monde, et transmette ainsi cette contribution essentielle de notre pays à la civilisation occidentale », a-t-il ajouté.

Pierre Morel, « Pour récupérer les marbres du Parthénon, la Grèce propose à l'Angleterre de faire du troc », *lefigaro.fr*, 7 septembre 2019.

DOCUMENTS DU GROUPE C – L'UNESCO
FAUT-IL SYSTÉMATIQUEMENT RENDRE LES ŒUVRES D'ART A LEUR PAYS D'ORIGINE ?

Vous êtes nommés au sein d'une mission de l'Unesco, afin de rendre un arbitrage dans le conflit qui oppose la Grèce et la Grande-Bretagne, à propos des frises du Parthénon.

Avant d'entendre les deux parties, grâce aux différents exemples proposés, vous devez réfléchir plus globalement à la question de la restitution des œuvres d'art.

→ Faut-il systématiquement rendre les œuvres d'art à leur pays d'origine ?

→ Si la question doit être traitée au cas par cas, quels peuvent être les principes qui guident les décisions ?

2

« Les funestes effets d'un amour des arts »

Les Anglais qui ont visité Athènes depuis le passage de Lord Elgin ont déploré ces funestes effets d'un amour des arts peu réfléchi. On prétend que Lord Elgin a dit, pour s'excuser, qu'il n'avait fait que nous imiter. Il est vrai que les Français ont enlevé à l'Italie ses statues et ses tableaux ; mais ils n'ont point mutilé les temples pour en arracher les bas-reliefs [...]. Les monuments d'Athènes arrachés aux lieux pour lesquels ils étaient faits, perdront non seulement une partie de leur beauté relative, mais ils diminueront matériellement de beauté. Ce n'est que la lumière qui fait ressortir la délicatesse de certaines lignes et de certaines couleurs : or, cette lumière venant à manquer sous le ciel de l'Angleterre, ces lignes et ces couleurs disparaîtront ou resteront cachées.

François René de Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, 1806-1811.

Document 2 – Les arguments des Anglais

J. Lubbock résume les arguments du British Museum et de son directeur David Wilson pour laisser les marbres à Londres et donne aussi son avis.

« Nous n'avons absolument pas l'intention de rendre les marbres Elgin », disent Wilson et ses administrateurs ; cependant ils envisageront le retour de parties mineures de monuments et quelques objets d'une importance religieuse majeure. Ils insistent sur le fait que leurs titres légaux sont « sains », que la collection est devenue, avec le temps, plus une partie de l'héritage culturel de la Grande-Bretagne que de son pays d'origine, que Elgin a préservé les marbres de la destruction et que le British Museum les a conservés. Surtout, ils font valoir de façon émotive et hyperbolique que retourner même un seul objet serait comme le bout du levier – tout deviendrait bon à prendre, et le British Museum, le plus grand musée représentatif de l'héritage culturel de l'humanité, serait détruit, une perte plus grande que celle du Parthénon, comparable à la perte de la bibliothèque d'Alexandrie. Enfin, la clause 5 des statuts du British Museum de 1963 les empêche d'aliéner rien d'autre qu'une pièce en double. Un amendement placerait le musée à la merci de tout gouvernement qui désirerait mettre un peu de douceur dans un accord bilatéral.

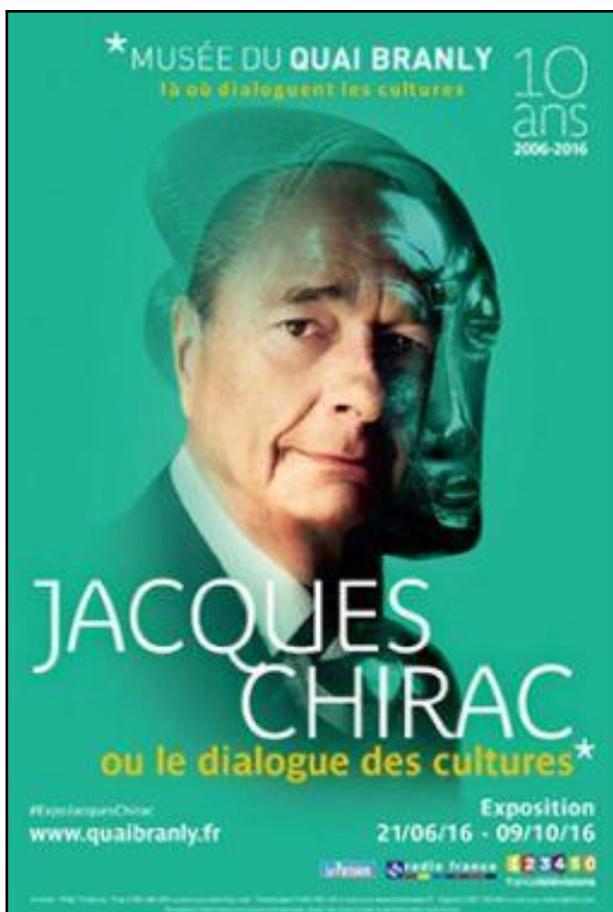
La charge émotionnelle dans ce cas est indéniable, mais pas un argument ne tient la route. Surtout leur titre est fondé sur la conquête. Or, après les guerres napoléoniennes et les deux guerres mondiales, les gouvernements britanniques ont fait observer le principe de rendre les dépouilles. Est-ce qu'ils le répudieraient maintenant ?

J. Lubbock, *New Statesman*, 20 juin 1983, cité dans *La Grèce antique, archéologie d'une découverte*, Roland et Françoise Étienne, Découvertes Gallimard, 1990.

Documents 3 – Faut-il vider le musée du quai Branly ?

Inspirés par les procédures de réclamation d'œuvres volées par les nazis ou par la restitution des sarcophages à l'Égypte par de grands musées américains, certains Africains estiment désormais que le continent a besoin de son patrimoine pour avancer, 90 % des pièces majeures d'art africain classique se trouvant hors d'Afrique. Mais comment le récupérer ? Il y a d'abord la manière douce, celle de Marie-Cécile Zinsou, directrice de la fondation qui porte son nom à Cotonou (Bénin). Ses parents (...) ont commencé une collection. Elle parle du grand Janus dogon, offert en 1966 par Léopold Sédar Senghor à André Malraux, ou du trône de Béhanzin, racheté dans une vente aux enchères en 2004. La reddition de ce roi du Dahomey (l'ancien Bénin) en 1894, fut l'occasion du pillage des œuvres : trônes, tentures, bas-reliefs, portes du palais, armes, figurines, bijoux, masques et statuettes ont été expédiés en France et se retrouvent aujourd'hui, en partie, au musée du quai Branly, qui compte 5556 objets béninois. (...) Il y a aussi la façon radicale, pour l'instant théorique. C'est celle du Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN), que préside Louis-Georges Tin. Pour lui, la seule issue honorable est une restitution « complète ». En d'autres mots, vider le musée voulu par Jacques Chirac. (...) Le quai Branly vante sa coopération internationale, mais traîne les pieds. L'argument récurrent est que les musées africains ne sont pas aux normes de sécurité et de conservation. Les autorités françaises répètent volontiers que jamais le Bénin n'a officiellement demandé le retour de ses œuvres. Ce qui était, en effet, le cas, jusqu'au 27 juillet 2016. Ce jour-là, le conseil des ministres, à Cotonou, a décidé d'entreprendre les démarches nécessaires à certaines restitutions, un coup de tonnerre en plein été.

Serge Michel, « Et si l'on rendait à l'Afrique son patrimoine ? », *Le Monde*, 30 juillet 2016.



Affiche de l'exposition « Jacques Chirac ou le dialogue des cultures », Musée du quai Branly, 21/06/16 -09/10/16.

Document 4 - Léonard de Vinci au cœur d'une querelle entre la France et l'Italie

La secrétaire d'État italienne à la culture a déclenché une polémique après avoir remis en cause le prêt d'œuvres de De Vinci au Louvre, pour célébrer les 500 ans de sa mort. L'artiste, mort en France, était avant tout italien, s'insurge-t-elle. Les tensions sont déjà vives depuis plusieurs mois entre le président français, Emmanuel Macron, et le ministre de l'Intérieur italien, Matteo Salvini, notamment au sujet de l'Europe et des migrants. La sortie de la secrétaire d'État italienne à la culture vient envenimer davantage les relations entre les deux pays.

Dans les pages du *Corriere della Sera*, le 17 novembre, Lucia Borgonzoni, membre de la Ligue, parti d'extrême droite, a remis en cause un accord de prêts signé entre l'Italie et le Louvre. Rome s'était pourtant engagé sur la mise à disposition des tableaux de Léonard de Vinci, à l'occasion d'une exposition au musée du Louvre en 2019, pour les 500 ans de la mort de l'artiste. Lucia Borgonzoni estime, désormais, que les termes de cet accord sont "inconcevables".

"Nous devons rediscuter de tout. Lorsque l'autonomie des musées est en jeu, l'intérêt national ne peut pas arriver en second. Les Français ne peuvent pas tout avoir", a déclaré la secrétaire d'État italienne. "Léonard est italien, il est seulement mort en France. Le prêt de ces tableaux au Louvre placerait l'Italie à la marge d'un événement culturel majeur", a-t-elle argumenté. (...)

L'historien Pascal Briost souligne (...) que ce n'est pas la première fois que l'artiste est au cœur d'une querelle nationaliste. "La Joconde a été volée en 1911 par un ouvrier italien qui voulait la rendre à l'Italie", rappelle-t-il. "Sous Mussolini dans les années 30, les fascistes avaient aussi vu en Léonard de Vinci l'incarnation même du génie italien. Ils avaient conçu une exposition avec des maquettes de ses machines pour démontrer la grandeur de l'Italie". Plus récemment, lors du mondial de football, de nombreux internautes italiens ont crié au scandale lorsque le musée du Louvre s'est approprié la figure de la Joconde pour célébrer la victoire des Bleus en finale.

À la suite des déclarations de la secrétaire d'État à la culture, certains de ses partisans ont d'ailleurs demandé sur les réseaux sociaux que la France rende à l'Italie les tableaux "volés" dont le célèbre portrait de Mona Lisa. Un non-sens complet pour Pascal Briost : "Tous ces tableaux ont été vendus par Léonard de Vinci à la France au XVIe siècle". (...)

Qu'aurait finalement pensé Léonard de Vinci de cette querelle ? Même s'il admet ne pas pouvoir se mettre "dans sa peau", l'historien de l'art Jacques Franck pense avant tout que cet artiste sans frontières "aurait souhaité que son art et son message soient célébrés partout. Il n'était au fond la propriété de personne. Je pense que Léonard appartient à l'humanité tout entière".

"Léonard de Vinci au cœur d'une querelle entre la France et l'Italie »,
France24.com, Stéphanie TROUILLARD, 22/11/2018, consulté le 17/06/20.

2 Le point de vue de l'UNESCO sur la question du retour des biens culturels

« Le génie d'un peuple trouve une de ses incarnations les plus nobles dans le patrimoine culturel que constitue, au fil des siècles, l'œuvre de ses architectes, de ses sculpteurs, de ses peintres, graveurs et orfèvres. [...] Or, de cet héritage où s'inscrit leur identité immémoriale, bien des peuples se sont vu ravir [...] une part inestimable [...]. Les peuples victimes de ce pillage [...] n'ont pas seulement été dépouillés de chefs-d'œuvre irremplaçables : ils ont été déposés d'une mémoire qui les aurait sans doute aidés à mieux se connaître eux-mêmes, certainement à se faire mieux comprendre des autres. [...] Ces biens de culture qui font partie de leur être, les hommes et les femmes de ces pays ont droit à les recouvrer. [...] Aussi bien ces hommes et ces femmes démunis demandent-ils que leur soient restitués au moins les trésors d'art les plus représentatifs de leur culture, ceux auxquels ils attachent le plus d'importance. [...] Cette revendication est légitime. »

Extrait de l'appel d'Amadou-Mahtar M'Bow, directeur général de l'UNESCO, pour le retour à ceux qui l'ont créé d'un patrimoine culturel irremplaçable, 7 juin 1978.

5 Concilier le local et l'universel

*Le point de vue
d'un historien
de l'art*

L'annonce, vendredi 23 novembre, par Emmanuel Macron de la restitution de 26 œuvres d'art au Bénin marque un pas décisif dans la recherche de solutions justes à l'égard des pays autrefois colonisés par la France, et dans la perception que nous pouvons avoir aujourd'hui de la place du patrimoine originare d'Afrique subsaharienne au sein de nos musées. Elle invite les historiens de l'art (conservateurs, universitaires et chercheurs) à une mobilisation sans précédent – qui recueille aujourd'hui un large assentiment – pour accompagner un mouvement de restitutions raisonnées par une amplification des connaissances sur l'art africain et une meilleure diffusion de celles-ci. [...] C'est ainsi que l'on pourra sortir de la polarisation dangereuse qui oppose aujourd'hui les tenants d'un essentialisme identitaire (pour qui les objets doivent tous rentrer « chez eux ») et les partisans de la domination acquise (pour qui les objets doivent rester « chez nous »). [...] Force est de constater que, du fait de la colonisation, avec une responsabilité particulière de la France, l'Afrique subsaharienne a perdu la plus grande partie des œuvres d'art qui y avaient été créées au cours des siècles, sans pouvoir non plus créer des musées à vocation universelle. La prise en compte pratique et pragmatique de cette situation propre à l'Afrique subsaharienne ne saurait cependant constituer celle-ci en complète exception. Il s'agit de faire droit à la fois au local et à l'universel, qui sont les deux pôles entre lesquels se déroule l'histoire de toutes les œuvres d'art.

Éric de Chassey (directeur de l'INHA, Institut national d'histoire de l'art), tribune parue dans *Le Monde*, 28 novembre 2018.